

**Travaux du Gelon entre 1846 et 1851 sous la direction de J. Mosca**  
*Photocopie du rapport original de J. Mosca déposée aux Archives de la Mairie de Chamoux-sur-Gelon.*  
*Nb : la graphie Gelon est constante)*

**En résumé :**

**Le prétexte du rapport :**

- tracé du Gelon et de la route entre Bourgneuf et Chamousset
- nécessité de créer un canal provisoire

- Les informations :**
- Mosca prévoit d'abaisser le fond du lit du Gelon au niveau du pont de Bourgneuf
  - en conséquence, il ne juge pas utile de construire la nouvelle route en digue.

Corps Royal  
DU GÉNIE CIVIL  
DIVISION ADMINISTRATIVE  
DE CHAMBÉRY  
Province de Savoie Propre  
Objet  
Canalisation du Gelon  
sous Chamousset

Chambéry le 13 février 1851

Monsieur l'Intendant général de l'intérieur

N° 1965

Monsieur l'intendant général de la division m'ayant communiqué votre lettre du 11 de ce mois, n° 2426, je me suis empressé d'ajouter au cahier des charges relatif à l'entreprise du tunnel de Chamousset les deux articles additionnels qui font le sujet de la lettre susdite ; vous recevrez par le même courrier les pièces, et j'attendrai les instructions que vous vous êtes réservé de donner relativement à l'expédition des certificat de capacité à délivrer aux entrepreneurs.

Je crois à propos en même temps de vous donner quelques éclaircissements en réponse aux observations contenues dans la dépêche du ministère des travaux publics du six de ce mois qui était jointe à votre lettre sus-énoncée, relativement au tracé du lit du Gelon et des chemins communaux en amont du tunnel.

En vous adressant les pièces du projet, j'aurais dû les accompagner d'un rapport pour développer les motifs du tracé indiqué sur le plan ; j'avais même désiré joindre les profils ; mais ne voulant pas retarder l'expédition du projet, je n'ai pas eu le temps de faire le tracé sur le terrain, et faire les nivellements pour faire voir d'une manière bien précise les cubes des terrassements à faire. Pour ce motif je me suis limité à indiquer dans le devis les bases du tracé et le mode d'exécution des travaux avec la réserve de constater le cube des déblais à faire après qu'on aurait fixé invariablement le seuil du tunnel.

D'après un profit du terrain depuis la butte, au pont de Bourgneuf, j'ai pu me convaincre qu'on aura un tel cube de déblais provenant de l'ouverture du nouveau lit du Gelon qu'on serait très embarrassé à lui donner une destination si on ne l'employait pas à former les remblais de la nouvelle route entre Bourgneuf et la butte de Chamousset : je pensais qu'il est très à propos de les utiliser de la manière proposée, en laissant ensuite aux communes le soin de terminer la route à leurs frais.

Le ministère a observé dans la dépêche susdite qu'il n'est pas le cas pour le moment de fixer d'une manière définitive le tracé du Gelon et de la route communale entre Bourgneuf et Chamousset jusqu'à ce qu'on ait arrêté le projet de la route de la Rochette et de la canalisation du Gelon en amont de Bourgneuf ; d'après les études que j'ai déjà faites à ce sujet j'ai coordonné le tracé du Gelon avec la partie supérieur, et comme il faudrait toujours arriver au point auquel le Gelon traverse la Route Royale actuelle aux environs de Bourgneuf, je crois qu'on ne pourra pas trop s'écarter du tracé proposé, afin de rendre facile l'exécution des travaux : pour faire un nouveau lit du Gelon il est nécessaire de l'écarter du cours actuel afin d'éviter les déblais dans l'eau ; autrement on s'exposerait à des frais extraordinaires ; tu restes en présentant le projet de la route de la Rochette dont je m'occupe en ce moment, je donnerai à cet égard de tous les renseignements nécessaires pour bien juger de la question. En attendant il n'y a pas de difficulté de laisser encore en suspens l'examen du tracé, et moyennant l'article additionnel inséré au devis.

L'administration se réserve la faculté d'adopter tel tracé qui sera jugé le plus à propos.

Le ministère croit qu'on peut se dispenser de faire le canal provisoire proposé en aval du pont actuel de Bourgneuf, indiqué sur le plan par les lettres[gh] et qu'on peut conserver le pont actuel de Bourgneuf ; et en outre qu'il serait préférable de placer la route communale au bord d'une des berges du Gelon pour servir de guide et préserver des inondations du Gelon les terrains adjacents : à cet égard je dois faire observer d'abord que dans le projet j'ai supposé que le fond du nouveau lit du Gelon sera

réglée de manière à baisser le fond actuel sous le pont de Bourgneuf de 1,53 m ; et d'après cette condition sera tracé la pente du Gelon [supérieurement] pour le projet de rectification dont je m'occupe : il en résulte que si on ne faisait pas le canal provisoire [gh] dont ci-dessus, on serait obligé de creuser le nouveau lit dans l'eau, sur une certaine étendue, ce qui serait très difficile même en faisant le travail au moment des basses eaux ; et peut-être que cette circonstance pourrait même empêcher de régulariser le nouveau fond du lit à la profondeur susdite ; moyennant ledit canal provisoire et la reconstruction du pont à travers la route royale, on évitera cette difficulté d'exécution et l'on préparera ainsi le travail pour continuer avec plus de facilité la rectification du Gelon. Supérieurement, et moyennant un fort barrage à faire au point f du plan, pour racheter la différence de niveau entre le fond du lit actuel et le nouveau ; le barrage sera annulé lorsqu'on introduira les eaux du Gelon dans le nouveau lit depuis le sommet de la rectification sous Villard-Sallet.

Moyennant l'abaissement proposé, le fond du lit du Gelon entre Bourgneuf et la tête de d'amont du tunnel sera tellement encaissé sous le niveau des terrains qu'il n'y aurait rien à craindre des inondations, quoiqu'on ne ferait pas de digue le long du nouveau lit ; pour ce motif j'ai proposé le tracé de la route depuis Bourgneuf à la butte de Chamousset suivant une seule ligne droite, au lieu de suivre le cours du Gelon, ainsi qu'il est indiqué sur le plan.

En vous soumettant les observations qui précèdent, que je vous prie de communiquer au Ministère, je n'ai pas l'intention d'insister pour l'adoption définitive du tracé du Gelon et des routes entre Bourgneuf et Chamousset, tel qu'il est indiqué sur le plan ; mais seulement j'ai voulu faire connaître plus en détail les motifs qui m'ont déterminé à le proposer (ce que j'aurais dû faire en vous soumettant les pièces du projet en date du 2 janvier dernier).

Du reste il y a aucune difficulté de prendre réserve pour décider cette question lorsque l'autorité supérieure aura examiné et statué sur le projet de la route de la Rochette dont je m'occupe en ce moment : à cet égard je dois vous informer que le changement de Monsieur [D.....] qui était chargé de faire les nivellements sur le terrain, [avec quelque retard] j'ai dû en charger M. [V...] employé attaché au bureau de l'endiguement.

Ces opérations sont faites, les profils sont déjà réduits à l'actuelle, et je puis maintenant m'occuper de l'étude du projet.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,  
Monsieur l'Intendant général,  
Votre très humble et obéissant serviteur  
L'ingénieur en chef de la division  
Mosca

*Transcription A.Dh.*